



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-068

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2022

# Sommaire

**Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat  
général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

75-2022-01-18-00013 - Arrêté directorial d'habilitation - APHP (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

75-2022-01-18-00013

Arrêté directorial d'habilitation - APHP

**Arrêté directorial d'habilitation**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7 et R. 6147-2,

Vu le décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19,

Vu le décret n° 2021-1670 du 16 décembre 2021 modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19

**ARRETE :**

**Article 1 :** Monsieur Laurent TRELUYER, directeur des systèmes d'information, et sous son autorité fonctionnelle Monsieur Christophe Vincent-Cassy, (PH SAU Adulte CHU de Bicêtre, Directeur de programme Dossier Patient, Centre de Solutions Applicatives, Direction des systèmes d'information), sont habilités pour être destinataires des données enregistrées dans le traitement automatisé de données à caractère personnel établi dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 et dénommé " Vaccin Covid ".

**Article 2 :** La présente habilitation est donnée pour les seules données mentionnées aux 1°, 3° et 5° du I de l'article 2 du décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020, nécessaires au contrôle de l'obligation vaccinale.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 janvier 2022

**Martin HIRSCH**  
**Signé**